

Plaisance: « le permis mer est aberrant »

Depuis quelques semaines, lors de diverses réunions concernant la pêche en mer vue par les plaisanciers, l'idée d'un permis comme en eau douce a germé. Jean Quinquis, président de l'association des plaisanciers de la zone qui va de Billot à Beauport, réagit. Selon lui, ce permis est une « aberration économique et écologique ».

Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

« Au Portugal, ce permis existe. On demande 120 € par an aux plaisanciers. Faites cela ici et ce sera une catastrophe pour le coin car plus aucun plaisancier ne viendra pêcher. Si l'on compte tous les emplois induits dans la filière navale, et je ne parle même pas des restaurateurs et des hôteliers, ce sera une grosse perte. La force économique de la pêche de plaisance est énorme. Trois millions de personnes sont concernées en France. Le chiffre des pêcheurs professionnels n'est que de 13.000.

Dans certains endroits, on demande des droits de mise à l'eau, la mise à disposition de la mer est payante au mouillage. Si l'on rajoute un permis, ce n'est plus possible. Faire la comparaison avec la rivière ne tient pas.

Un pêcheur de truite qui s'acquitte de sa taxe sait qu'une partie de son argent va à l'alevinage, à l'entretien des rives. En mer, ça ne peut pas exister car nous n'avons rien à mettre dans la balance. L'argent servirait peut-être à créer des emplois de garde-pêche mais nous avons déjà les affaires maritimes ».



■ Jean Quinquis, ici sur la grève de Boulogne, 60 bateaux y sont en mouillage regroupés.

La pêche récréative et sportive en quelques chiffres

La Confédération nationale de la plaisance et de la pêche en mer (CNP-PM) donne les chiffres suivants: trois millions de personnes la pratiquent dont un million environ en bateau et d'un à deux millions à pied. Le poids total de poissons pris par an et par personne est de 10 à 12 kg. Ramené à la population nationale, le prélèvement se situe entre 2 et 4% du prélèvement des pêcheries professionnelles. Les poissons les plus pêchés sont le bar et le maquereau; les coquillages sont les moules et les coques; les crustacés sont le tourteau et l'araignée. Les impacts économiques sont estimés entre cinq et huit milliards d'euros. Deux à trois milliards pour les dépenses liées aux seules activités halieutiques comme les articles de pêche, les vêtements, la restauration...; de trois à cinq milliards liés au bateau avec les places dans les ports, les assurances, le carburant...

Comment lutter contre le braconnage ?

« De toute façon pas avec un permis ! Celui qui veut braconner ne sera pas arrêté par ça. Déjà, je rappelle que ces pratiques sont minoritaires et qu'elles sont connues la plupart du temps. Je pense que les contrôles devraient être ciblés. Je rappelle que si 80% des gens qui achètent un bateau le font pour aller à la pêche, 60% de cette population prend moins de 5 kg de poisson par an et que le nombre moyen de sorties est de six à sept ».

Et comment protéger la ressource ?

« Je pense qu'il faudrait déjà appliquer réellement les règles existantes et opérer un vrai respect des repos biologiques des espèces, parce que chaluter sur les frayères de bar en février... Nous essayons d'obtenir des accords des distributeurs pour qu'ils ne vendent pas de poissons à cette époque de l'année, mais c'est difficile. Certains ne jouent pas le jeu ou nous disent qu'ils le font alors qu'on sait très bien que ces mêmes poissons sont alors transformés en farine.

Nous réclamons une vraie politique européenne sur le sujet mais elle est longue à se mettre en place. Il faut aussi respecter les tailles. Je rappelle aussi, s'il en était nécessaire, que quand il n'y aura plus de poissons, on aura l'air malin ! On a de la formation à faire ».

Propos recueillis par
Armelle Menguy